

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 09

Procurations : 01

Convocation : 05 avril 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le douze avril** à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et Mme SOLA Sylvie.

Absents : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme BERGES Danielle donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Murielle BALANGER a été nommée secrétaire de séance.

---

**APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Président propose de valider le procès-verbal de la séance en date du 7 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, accepte le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Comité du CCAS de Corneilla de la Rivière, réuni sous la présidence de Monsieur René LAVILLE,

- Après en avoir fait présenter le budget de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

- bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Prades ;
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Prades a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne différentes sections budgétaires ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2021 du CCAS de Corneilla de la Rivière. Il se décompose comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses réalisées	2 269,53 €
Recettes réalisées	8 523,00 €
Report exercice N-1	2 807,38 €
<b>Résultat global de clôture</b>	
<b>9 060,85 €</b>	

Monsieur le Président sort de la salle au moment du vote, le Comité du CCAS de Corneilla de la Rivière après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif 2021 du CCAS de Corneilla de la Rivière.

Christine PAJOT : les dépenses liées aux goûters des écoles et repas des aînés n'apparaissent pas ?

René LAVILLE : non les factures ont été reçues début 2022 et apparaîtront sur le compte administratif 2022.

Christine PAJOT : on lit un report important de recettes, pourquoi elles n'ont pas été ventilées ?

René LAVILLE : le repas des aînés a été réalisés par les élus mais peut être que l'année prochaine, il sera décidé de faire appel à un traiteur et des projets sont à mettre en place pour 2022. La banque alimentaire est, par exemple, à développer.

Anne BATAILLE : des projets peuvent être envisagés avec des intervenants payants ainsi que l'acquisition de matériel.

René LAVILLE : il est important d'avoir un budget CCAS en augmentation et plus important qu'auparavant.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2021 du CCAS fait apparaître un excédent en fonctionnement de **9 060,85 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'**UNANIMITE**, décide d'affecter la somme de **9 060,85 €** en fonctionnement.

## ADHESION UNCCAS

Vu le projet d'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Sur le rapport de Madame la Vice-présidente, Madame Anne BATAILLE,

Il est proposé d'adhérer à l'UNCCAS afin de bénéficier de conseils juridiques, de guides d'actualité, d'expériences de l'action sociale, de partenariats ainsi que d'outils disponibles en ligne pour valoriser les actions de la politique sociale communale.

La cotisation est annuelle et s'élève à un montant forfaitaire de 73,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte d'adhérer à l'UNCCAS pour une cotisation annuelle de 73,00 €.

## AFFAIRES DIVERSES

➤ Boutique solidaire : la boutique de vêtements solidaires ouvre ses portes le 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la salle des Fêtes.

➤ Banque alimentaire : en 2021, 1932 kg de marchandise ont été acquise par le CCAS de la commune dans le cadre de la convention signée avec la Banque Alimentaire et depuis peu de temps, des produits frais peuvent être distribués. Les bénévoles se mobilisent pour assurer la permanence de la banque alimentaire et permettent également de tisser un lien social avec les personnes inscrites. Des ateliers cuisine pourront être mis en place pour tous.

➤ Local association : l'association « Les nounous de Corneilla » est en cours de création et demande la mise à disposition d'un local pour se réunir. La commune envisage de refaire une des salles présentes dans la coursive de l'Espace Forca Real.

Christine PAJOT : le CCAS propose des activités et projets pour personnes âgées, enfants des écoles ainsi que les femmes avec le projet de chantier d'insertion mais qu'en est il des jeunes de moins de 16 ans ? Il existe de la consommation de produits illicites sur la voie publique, que peut faire le CCAS pour remédier à ce problème ?

René LAVILLE : la compétence Enfance Jeunesse est intercommunale et il existe un accueil pour les adolescents de 11 à 18 ans mais les jeunes n'ont pas d'obligation de s'y rendre. La commune pourra agir lorsqu'elle récupèrera la compétence lors du transfert d'intercommunalité.

Anne BATAILLE : des interventions pourront être mises en place au niveau de l'accueil des adolescents.

Christine PAJOT : il sera bon également d'intervenir sur la tranche d'âge 18-25 ans.

La séance est levée à 19h30.

René LAVILLE 	Anne BATAILLE 	France PROFFIT 	Fabienne REDO 	Sylvie SOLA 
Christine PAJOT 	Murielle BALANGER 	Marina CAMPOY 	Noria DA COSTA	Hayat EL HOUR 
Danielle BERGES 				